



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission permanente des finances du conseil communal.

Objet : Préavis 20/2024 – Budget 2025

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

La COFIN s'est réunie le 7 novembre pour partager et établir les thèmes et questions que nous voulions échanger avec La Municipalité. Le 13 novembre nous avons rencontré La Municipalité in corpore. Mme Sonia Rovisco Pinto, Boursière était également présente. Lors de cette séance nous avons abordé de nombreux points concernant ce budget et les perspectives à plus long terme pour la Commune. Pour la COFIN, les personnes ayant délibérés sur ce Budget sont :

- M. Eric Rochat, RV,
- M. Didier Vaucher, UDI
- M. Marc Ferrari, F3, co-rapporteur,
- M. Fabrice Piazzini, RV en remplacement de M. Nicolas Guignard, excusé,
- M. Pierre-Olivier Capt, UDI, co-rapporteur et Président,

Comme coutume maintenant établie, les membres suppléants participent dans la mesure de leur possibilité aux séances préparatoires et de travail, mais ne sont pas présents lors des séances avec La Municipalité, sauf si évidemment un membre est excusé.

En préambule, nous passons sur le fait que la première version reçue du préavis comportait un certain nombre de coquilles, notamment figurait le Budget 2023 dans les colonnes au lieu des comptes 2023. Quelques autres éléments ont été remontés à La Municipalité par la commission des finances, de ce fait deux versions différentes sont apparues sur le site de la Commune. La Municipalité en a pris note et s'en excuse, elle sera attentive sur ces points. Nous souhaitons qu'à l'avenir, lorsque des Budgets ou Comptes sont distribués, ceux-ci soient versionnés, cela

permettra aux personnes de se référencer plus facilement et finalement d'être sûres que la version traitée sera celle votée.

Sujets / questions de la COFIN pour la Municipalité :

Cette année, nous vous proposons une présentation un peu différente permettant peut-être de se repérer plus facilement :

Page / No Compte	Question / remarque CoFin	Réponse Municipalité / Boursière	Commentaire CoFin
Général	Outre les points précédemment stipulés, La CoFin apprécie la nouvelle présentation et les commentaires tels qu'indiqués. Elle se demande pourquoi avoir fait un trait plus épais toutes les trois lignes, cela nous semble compliquer la lecture.	La Municipalité s'en réjouit. Concernant les traits, ce n'est pas volontaire mais lié au passage excel -> adobe/pdf.	
Général / forêts et alpages	Dans quel compte apparaissent les pertes sur investissement (bois abandonnés) ?	La gestion de la forêt se fait en collaboration avec l'Etat et les gardes forestiers de notre Commune et des Communes voisines. Il y a une question de coûts et de capacité en personnel, d'où notamment l'engagement d'un bûcheron en CDD.	Sujet vaste et important, commentaire à suivre...
52-53	Ces 2 pages ont-elles leur place dans le budget 2025 de la commune du Chenit ? Pourquoi y faire figurer les comptes 2024 ?	La Municipalité et La Boursière indiquent qu'il s'agit d'une demande du Préfet. Il s'agit d'une situation intermédiaire.	Nous sommes surpris de cette apparition de compte au 30 juin. Cela nous semble peu pertinent et induire potentiellement en erreur.

<p>12 / 160.3658</p>	<p>Concrètement, que va faire l'OTVJ qu'il ne faisait pas jusqu'à présent ?</p> <p>Le coût global du cpte 160.3658 augmente de CHF 116'519.- soit 52,63% de plus entre les Comptes 2023 et le Budget 2025.</p>	<p>Une bonne partie des explications se trouve en page 6, c'est en lien essentiellement avec le transfert de VJT au Pont (tout seul sans le personnel du CS pour les heures de réception). Ce sera ouvert 7/7 donc une augmentation de l'effectif est indispensable. Début des travaux sans être sûr à 100% des aides, donc marge pour les travaux.</p> <p>Augmentation de la promotion et heures d'ouverture imposées par la Poste.</p>	<p>A suivre, mais ce sont des charges supplémentaires, qui seront répercutées "à double" puisque le Centre sportif devra aussi ouvrir seul, sans participation de VJT comme c'était le cas jusque-là.</p>
<p>12 / 160.3658.4</p>	<p>Quid de l'augmentation de CHF 20'000.- au budget 2025 (soit 13%)</p>	<p>Augmentation prévue par rapport aux cotisations par habitant CHF 19.- /habitant et CHF 16.- /frontalier pour les projets mobilité et inter-régionaux</p> <p>Nombre d'habitants stable, mais le nombre de frontaliers est difficile à évaluer. Donc il s'agit d'une estimation.</p>	<p>L'estimation d'une augmentation du nombre de frontaliers paraît "optimiste" au vu de la conjoncture actuelle.</p>
<p>12 / 180.4273.1</p>	<p>Quelle est la situation avec ces cartes journalières ? D'où provient cet optimiste soudain ?</p>	<p>C'est lié au nouveau système introduit l'an dernier, donc rien au budget l'an dernier et cette année basée sur les chiffres effectifs (env 5% de commission de retour environ une quinzaine de cartes vendues par mois. Il n'y a plus de risque, car seules les cartes vendues sont payées.</p>	<p>La CoFin salue cette évolution positive.</p>
<p>12 / 190.3182.1</p>	<p>Que sont l'AVDJ et les CHF 50'000.- pour des projets de l'AVDJ ?</p>	<p>AVDJ = Alliance informatique Vallée de Joux.</p> <p>L'idée est d'avoir une somme possible pour des projets informatiques futurs ; développement e-bill et autres demandes citoyens comme par exemple e-services.</p>	<p>Ce système est intéressant, il faut veiller à ce que les charges restent maîtrisées.</p>

13 / 200.3011	Puisque le passage à MCH2 est imposé par le Canton, est-ce qu'un subside ou une aide cantonale est prévue pour faire face à ce genre de coût supplémentaire ? Pourquoi 0.9 EPT et quelle est la durée prévue de ce CDD ?	Aucune aide financière du Canton. Ce dernier est à disposition pour des renseignements/questions. Le travail consistera à transférer le plan comptable actuel dans le nouveau système. Les 0,9 EPT sont une estimation...	La CoFin est rassurée que ce soit du CDD. Avec la fusion, il faut éviter de trop gonfler les effectifs fixes.
13 / 210.4011	Au budget CHF 9'000'000.- N'est-ce pas trop haut par rapport à la réalité ?	Evaluation après entretiens avec les différents acteurs locaux. Les 2 + gros contribuables de la commune sont optimistes pour 2025.	C'est rassurant, même si la réalité de la situation laisse planer une part d'inquiétude...
13 / 210.4012	Pour quelle raison l'impôt sur le capital est-il prévu si bas ? En général, il est nettement moins fluctuant que l'impôt sur le bénéfice. Est-ce qu'une grande entreprise prévoirait de déménager son siège hors de la Vallée ou certaines auraient-elles autant entamé leur capital.	A l'établissement du budget, le Canton fournit des évaluations. L'IC est payé par les entreprises dont le bénéfice n'est pas assez conséquent pour être imposé. Aucune disparition d'entreprise, c'est plutôt l'effet inverse avec la création de PME.	La réponse nous surprend. En 2014, année la plus basse en 10 ans, nous avons encaissé CHF 149'000.-
13 / 210.4511	Comment fonctionne la RFFA, pourrions-nous encore compter dessus les années à venir ?	La RFFA est en lien avec la RIE3 et le canton pourrait modifier dans les années à venir, mais ces dispositions sont prévues dans les lois fédérales et ne peuvent pas être modifiées par de simples décisions administratives.	La CoFin est rassurée, au début il semblait que ces prestations seraient temporaires.
14 / 322.3011 ou 322.3011.1	Quelle est la raison de cet engagement en CDD ?	Le dernier bûcheron ayant quitté la commune n'a pas été remplacé et donc l'équipe est petite pour certains travaux, notamment au niveau sécurité. (minimum 2 personnes pour abattre), pour la période de mars à octobre. La stratégie future est en réflexion en lien avec la fusion.	

<p>14 / 322.4355</p>	<p>Dans quel compte apparaît la taxe de vente de bois vendu par l'intermédiaire de la forestière ? CHF 350'000.- brut ou net au compte 322.4355</p>	<p>Le montant de revenu est le montant net, la taxe de vente est déduite de la note de crédit (env 4,5 et 5,5 %), selon le volume annuel, un escompte est accordé sur le courtage en fin d'année. (en 2023 env CHF 2'700.-) Donc c'est le montant net.</p>	<p>Cela nous semble correct s'il y a qu'un paiement avec déduction de la commission.</p>
<p>15-16 xxx.3011</p>	<p>Nombre de ces postes voient des augmentations de traitement. Quelle en est la cause ?</p>	<p>Des heures effectives sont comptées/évaluées par bâtiment ce qui n'était pas le cas avant, donc les calculs de rendement seront plus précis (en avance sur MCH2) Système de timbrage TiPi Conciergerie + responsable des bâtiments.</p>	<p>La CoFin salue cette décision. Elle est toutefois interpellée par certaines des augmentations induites.</p>
<p>17 / 410.3011</p>	<p>Ça augmente de façon massive chaque année, bien plus que les ventes de prestations. De CHF 405'000.- en 2024 à CHF 507'000.00 en 2025 (soit CHF 102'000 de plus)</p>	<p>Ce compte englobe le bureau technique + le service des infrastructures, dont le nouveau responsable est arrivé récemment d'où une augmentation du montant. Un collaborateur en fixe travaille à un taux entre 60% et 80% et c'est ce dernier chiffre qui est utilisé. La Municipalité estime qu'elle a probablement sous-estimé le montant dans le Budget 2024. Les charges administratives, enquêtes, etc... sont en constante augmentation.</p>	<p>Ces augmentations de charges constantes et élevées inquiètent votre CoFin. Elle comprend les besoins, mais reste un peu dans le flou. Nous nous réjouissons d'une future comptabilité plus claire. La CoFin se pose la question d'une ventilation des coûts sur les préavis.</p>
<p>18 / 440.3012</p>	<p>Pourquoi .3012 et non .3011 ? Y a-t-il une raison ? Est-ce un autre type de traitement ?</p>	<p>C'est une attribution historique des comptes, sans explication spécifique. Elle n'amène pas de différence dans le résultat final, ils sont tous comptés ensemble dans les comptes par nature. Il n'y a aucune raison à cette différence.</p>	<p>Nous prenons note et espérons que MCH2 mettra à plat ces éléments.</p>

19 / 450	Ce budget nous semble aller dans le bon sens pour se rapprocher de l'équilibre.	La Municipalité explique qu'elle va accroître la surveillance de la qualité des déchets pour diminuer les frais de recyclage. Les déchets verts coûtent chers. Le traitement correct des déchets verts permet de diminuer drastiquement les frais (jusqu'à concurrence de 50%).	Nous saluons cette volonté et tendance, tout en soulignant l'importance de rester au service des utilisateurs.
21 / 580	Plusieurs comptes ont "disparus" dans certaines versions des Comptes.	Cela a été corrigé, selon les explications données en préambule.	
22 / 610.318	Ces CHF 10'000.- sont-ils les frais d'introduction annuelle des données ?	Ce sont en réalité les frais de commission des horodateurs (tout compris introduction des plaques d'immatriculation, frais twint / cartes de crédit, etc...), il s'agit d'une estimation basée sur les derniers mois, puis annualisée.	Nous espérons que ces montants ne s'envolent pas... en lien avec le préavis idoine
23	Pourquoi donner un montant pour 2027 alors que ce ne sera plus la commune du Chenit, mais celle de La Vallée de Joux ? Le montant ne sera-t-il pas supérieur avec le regroupement des 3 communes ? Cela a-t-il été calculé avant l'acceptation de la fusion ?	Cette subvention est donnée sur 3 ans au moment du projet No Future. Répartition versée comme prévu jusqu'en 2027, indépendamment de la fusion.	
23 / 710.3515	D'où provient la différence de CHF 279.- entre ce qui figure en page 5 du préavis (CHF 4'572'662.-) et le montant inscrit dans le compte (CHF 4'572'941) ?	La réponse de la Boursière est que ce chiffre a quelque peu varié entre plusieurs projections du Canton et n'a pas été reporté aux deux endroits.	Selon les derniers documents fournis par la Boursière, c'est le montant inscrit dans le compte qui est juste et non celui figurant à la page 5 du préavis. De même, sur ladite page il est fait mention à deux reprises du compte 220.4510 qui n'existe pas, contrairement au 220.4520 qui, à relever, fait l'objet d'une annotation spécifique au bas de la page 13

24 / 810	Pourquoi le budget n'est-il pas équilibré ? (CHF 13'300.- de revenu en plus) Il semblerait que c'était une obligation légale	Refacturation à ValRégIEaux (OK selon le préfet) les comptes de ValRégIEaux doivent être équilibrés.	La CoFin prend note, mais ValRégIEaux n'est pas non plus à l'équilibre...
40	Pourquoi n'y a-t-il aucun amortissement sur plusieurs préavis en 2025 ?	Parmi les préavis un certain nombre ne seront pas terminés en 2025, donc les amortissements non démarrés. Pour le 9146.19 complètement amorti en 2023, il n'a plus à figurer dans le tableau.	Nous prenons note et faisons remarque que : si ces amortissements étaient comptabilisés les prévisions de résultats plomberaient plus encore le Budget !
40 / 9150	CHF 25'000.- en amortissement de quoi ?	Pas de préavis, il s'agit de l'amortissement des actions BrassusBois. Il a été décidé que les participations seraient amorties à hauteur de CHF 25'000.- Il devrait rester de mémoire CHF 323'000.- à amortir	Pour la CoFin cela semble correct.
61 et ss	Qui valide le budget (ainsi que les Comptes) du SDIS ? Il n'y a, nous semble-t-il, pas d'association intercommunale.	Ce n'est pas une association, mais un service intercommunal, la commission du feu est composée d'un municipal par commune et de 3 délégués (anciens officiers des pompiers) des communes.	La CoFin prend note et profite de remercier les pompiers pour leur travail et leur engagement.

Considérations et commentaires généraux :

La COFIN tient d'abord à remercier La Municipalité pour les échanges francs, constructifs et cordiaux lors des différents travaux en lien avec ce Budget et les autres préavis. Nous remercions également La Boursière et l'administration en général pour les échanges.

Dans le domaine des forêts, ce n'est pas directement le rôle de la commission des finances de s'y intéresser dans les détails, sauf dans ce cas en rapport aux questions financières de leur exploitation. Ces éléments étant croisés et difficilement dissociables. Outre les éléments de coûts, perte ou gain du patrimoine écologique des forêts, une inquiétude de fond se situe notamment sur la gestion de cette ressource, liée en particulier à nos maintenant nombreuses centrales de chauffe. Nous émettons deux suggestions, évidemment non contraignantes :

- 1) Que nos confrères et consœurs de la commission de gestion puissent avoir un éclairage approfondi sur ce dossier ;
- 2) Que potentiellement une deuxième partie d'une séance de conseil y soit consacrée et donne ainsi l'occasion au CC, ainsi qu'aux téléspectateurs, d'avoir un éclairage sur ce joyau de notre Commune actuelle et future.

Charges :

La CoFin comme lors de son rapport de l'an dernier, attire l'attention de La Municipalité et du Conseil Communal sur l'augmentation constante des charges, qui sont pour beaucoup incompressibles. Aux comptes 2022, les charges par nature « autorités et personnel » étaient de CHF 5'308'290.-. Au Budget 2025 nous atteignons une prévision du CHF 6'520'511.-, soit une hausse de 22.8% sur 3 ans. Ces sommes sont importantes et doivent être maîtrisées.

Recettes :

Concernant les recettes, contrairement à d'habitude, la CoFin ressent cette fois un optimisme municipal qui, elle l'espère, se confirmera. En effet, les statistiques de la fédération horlogère suisse sont comme régulièrement depuis une année, encore à la baisse au mois d'octobre. Outre l'impôt sur les personnes morales (bénéfice), un ralentissement de longue durée se marquerait également sur les impôts frontaliers et potentiellement sur les personnes physiques. Le choc d'une éventuelle crise horlogère dans la durée serait pour La Commune très partiellement absorbé par les péréquations cantonales, reste que la situation financière pourrait se dégrader rapidement avec à la clé des choix sérieux, via des baisses de charges ou des hausses de revenus. A noter que les investissements se font eux dans la durée et qu'il ne serait pas possible de les bloquer. Dans ce cas, la seule marge possible serait d'adapter le taux d'impôts des personnes physiques. Ce dernier représentant le "petit tiers" des principaux revenus, si les deux autres tiers venaient à fléchir sérieusement nous pourrions être confrontés à une situation fort délicate !

Investissements et marge d'auto-financement :

Pour 2025, le plan des investissements est de CHF 12'595'350.-, dont environ 4 millions provenant de potentielles subventions. C'est un plan ambitieux, il est bon de rappeler que ce n'est pas une moyenne annuelle qui serait tenable dans la durée. Or, ce plan ne mentionne pas encore des investissements dans les infrastructures scolaires.

Notons encore que la marge d'auto-financement projetée est faible, bien entendu sa réalité ne pourra se voir que dans les comptes, en fonction des dépenses et investissements réellement réalisés et évidemment des recettes effectives.

Conclusion

La situation est contrastée. D'une part la Commune dispose d'une dette nette très faible (la dette nette est l'endettement total auquel on ajoute les actifs disponibles). A noter que c'est la situation à ce jour, qui ne prend pas en comptes la reprise des dettes des communes sœur, ni par exemple de Valrégieaux. D'un autre côté, ce budget qui paraît réaliste voire optimiste, laisse présager d'un déficit de CHF 492'957.-, ceci en parallèle de notre remarque précédente sur notre marge d'auto-financement, dont le fléchissement s'est déjà manifesté de manière effective dans les comptes 2023. Quoi qu'il en soit et pour se garder une marge de manœuvre, il nous semble important de maîtriser les charges qui sont, comme nous l'avons vu, en constante augmentation.

Votre commission des finances a largement discuté et débattu des éléments mis en évidence dans ce rapport. Sans proposer d'amendement, nous souhaitons rendre attentifs La Municipalité et le

Conseil Communal sur les éléments mentionnés. Au terme de ses délibérations, la commission des finances vous invite à accepter, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, la conclusion du préavis no 20/2024, budget 2025, telle que présentée.

Le Brassus, le 29 novembre 2024.

Au nom de la Commission des Finances :

Pierre-Olivier Capt, président/co-rapporteur.



